



**COMMUNE DE
GENNES**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 12

Date de convocation :

09/09/2023

Date d'affichage :

11/09/2023

DELIBERATION

Le quatorze septembre deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni à l'Espace de la Combe d'Argent

Membres présents : Dominique HENRY, Céline HIRCHI, Isabelle HOCQUEMILLER, Jean-Michel LHOMMEE, Carine PARRENIN, Anne-Sophie PARRIAUX, Laurent ROPERS, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ

Membres excusés : Michel JANNIN, procuration à Dominique HENRY
Ludovic JEUNOT, procuration à Isabelle HOCQUEMILLER
Philippe GENILLOUX,

Membres absents : Philippe GENILLOUX, Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN,

Secrétaire de séance : Dominique HENRY

➤ **230906 : Acquisition de parcelles de forêt**

Le maire rappelle au Conseil municipal les démarches engagées pour proposer à l'ONF l'inscription en régime forestier de nouvelles surfaces forestières en compensation de la demande de distraction du régime forestier de la parcelle AB 203, cette parcelle classée au PLU en zone AU1 et actuellement en état de forêt étant destinée à être urbanisée. Il rappelle les opérations d'acquisitions de parcelles forestières et de demandes d'inscription de ces parcelles en régime forestier déjà conduites en ce sens. Il rappelle qu'au-delà de cette opération de compensation, aujourd'hui finalisée, il reste souhaitable, en accord avec l'ONF, que la commune puisse acquérir des parcelles supplémentaires afin de constituer des ilots forestiers exploitables dans de bonnes conditions.

Pour ces raisons, le Conseil municipal décide à l'unanimité de proposer à Madame Marie-Thérèse Morel l'acquisition de deux parcelles forestières situées aux Landes, lui appartenant :

- parcelle B 85 pour une contenance de 4085 m²
- parcelle B 92 pour une contenance de 1415 m²

Soit un total de 5 500 m²

Le prix d'achat sera établi par référence aux estimations proposées par l'ONF, et en négociation avec le vendeur.

Le maire est chargé de toutes démarches et signatures nécessaires à cette acquisition, et le cas échéant à sa demande d'inscription en régime forestier

Le maire
Jean SIMONDON

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

L'original est signé par les membres présents.

Copie certifiée conforme.

Acte rendu exécutoire par transmission en Préfecture